

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 novembre 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
Mme Line Asselin
M. Sébastien Primeau
M. Willy Mouzon

Est absente la conseillère : Mme Nicole Hémond

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

177-11-22

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 08 novembre 2022 à 20 h 03.

178-11-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ADMINISTRATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022
2. Fermeture du bureau municipal pour la période du temps des fêtes
3. Désignation du coordonnateur municipal et du coordonnateur municipal adjoint de la sécurité civile
4. Approbation d'une entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités
5. Demande d'appui pour prioriser une gestion durable et transparente de l'eau

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

5. Approbation des comptes payés et à payer
6. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022
7. Dépôt des états comparatifs
8. Demande d'appui financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales
9. Approbation de la programmation 04 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

10. Demande au ministère des Transports du Québec de réduire en hiver la hauteur des bancs de neige à l'intersection de la route 325 et de la montée du Bois-Franc

CORRESPONDANCE

11. Dépôt de la correspondance reçue

POINTS D'INFORMATION

12. Affaires diverses

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

179-11-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

180-11-22

Fermeture du bureau municipal pour la période du temps des fêtes

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Politique de congés des employés municipaux* qui indique que durant le temps des fêtes, le bureau municipal est fermé pour une période de deux (2) semaines;

IL EST RÉSOLU,

QUE le bureau municipal soit fermé du jeudi, 15 décembre 2022 à 16 h 30 au mardi, 3 janvier 2023 à 8 h 30.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

181-11-22

Désignation du coordonnateur municipal et du coordonnateur municipal adjoint de la sécurité civile

CONSIDÉRANT l'entente multimunicipale de sécurité civile conclue en 2019 entrent la ville de Rigaud et les municipalités de Pointe-Fortune et Très-Saint-Rédempteur visant à assurer le partage des ressources existantes des municipalités dans le contexte de la démarche de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, le coordonnateur municipal et le coordonnateur municipal adjoint de la sécurité civile doivent être nommés par résolution du conseil de chacune des municipalités participantes;

IL EST RÉSOLU,

QUE les personnes suivantes soient désignées :

- Coordonnateur municipal de la sécurité civile : Éric Martel, directeur adjoint du Service de sécurité incendie de Rigaud, ville de Rigaud;
- Coordonnateur municipal adjoint de la sécurité civile : Maxime Boissonneault, directeur général, ville de Rigaud.

QUE la résolution numéro 37-03-21 soit abrogée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

182-11-22

Approbation d'une entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité autorise l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM, afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ladite entente.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

183-11-22

Demande d'appui pour prioriser une gestion durable et transparente de l'eau

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (L.R.Q., c. C-6.2);

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec, afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT QUE la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2022 reconnaissant qu' « *une modification législative doit être considérée* » et qu'il est demandé « *au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public* »;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

QUE la Municipalité demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- À la FQM;
- À l'UMQ.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'octobre 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

184-11-22

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Chèques nos C2200149 à C2200160	99 339,57 \$
Paiement AccèsD nos L2200217 à L2200235	35 036,27 \$
Salaires paiement direct nos D2200182 à D2200200	12 735,29 \$
GRAND TOTAL	<u>147 111,13 \$</u>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu du règlement numéro 260-2022

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois d'octobre 2022.

Dépôt des états comparatifs en vertu du règlement numéro 260-2022

En vertu de l'article 7.2 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les comparatifs suivants :

- Comparatif des revenus et des dépenses réalisés au 30 septembre 2022 avec ceux qui avaient été réalisés au 30 septembre 2021;
- Comparatif des revenus et des dépenses estimés au 31 décembre 2022 avec ceux qui avaient été prévus au budget de l'exercice financier de l'année 2022.

185-11-22

Demande d'appui financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2022-2023 (ci-après « Programme ») qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire toujours participer au Programme;

IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Jessica Mc Kenzie, soit autorisée à signer, pour et nom de la Municipalité, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme.

QUE le conseil municipal confirme que madame Isabelle Paré, conseillère, est l'élue responsable des questions familiales.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

186-11-22

Approbation de la programmation 04 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version n°04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

187-11-22

Demande au ministère des Transports du Québec de réduire la hauteur des bancs de neige à l'intersection de la route 325 et de la montée du Bois-Franc

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable d'entretenir et d'exploiter les infrastructures de transport qui relève de sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité, le MTQ est responsable de la route 325 (route Principale) et de la montée du Bois-Franc;

CONSIDÉRANT les opérations de déneigement du MTQ à l'intersection de la route 325 et de la montée du Bois-Franc et la neige qui s'accumule en bordure de l'intersection tout au long de la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur des bancs de neige laissés en bordure de cette intersection suite aux opérations de déneigement est problématique et nuit à la bonne visibilité des automobilistes et des piétons et ainsi à leur sécurité;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité demande au MTQ, lors des opérations de déneigement, de réduire la hauteur des bancs de neige à l'intersection de la route 325 et de la montée du Bois-Franc, et ce, avant que la visibilité des usagers n'en soit affectée.

QUE la présente résolution soit transmise à la direction régionale de la Montérégie du MTQ.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	Absente	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Madame Julie Lemieux, mairesse, dépose la correspondance suivante :

- Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud : Tenue de deux (2) rencontres de consultation citoyens(nes) sur le Plan directeur de conservation et de tourisme durable pour le mont Rigaud.

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Un sondage à l'intention des citoyennes et citoyens sur l'utilisation des services de la Bibliothèque municipale a été lancé la semaine dernière. Le sondage permettra à la Bibliothèque de réévaluer ou de bonifier les services déjà offerts ainsi que ceux à offrir. Mme Lemieux invite donc les citoyens à participer au sondage et, si ce n'est pas déjà fait, à s'abonner à la bibliothèque et ainsi courir la chance de gagner l'une des trois (3) cartes cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacune de chez Hamster+ | Éditions Vaudreuil;
- L'invitation de Très-Saint-Rédempteur en action au Souper des fêtes qui se tiendra le vendredi, 9 décembre prochain au Centre socioculturel a été lancée. Mme Lemieux invite les citoyens(nes) à se procurer des billets entre le 1^{er} et le 30 novembre et à venir en grand nombre;
- La date limite pour déposer une demande de subvention municipale pour activités de loisirs et camp de jour de l'année 2022 est le 22 novembre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20 h 17 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

188-11-22

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 34.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20 h 35.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse